

2016 - 

Envoyé en préfecture le 25/03/2016
Reçu en préfecture le 25/03/2016
Affiché le **25 MARS 2016**
ID : 084-218400562-20160322-2016_02_013-DE



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2016
DELIBERATION N° : 2016.02.13**

OBJET : BILAN DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES – ANNEE 2015

NOMENCLATURE : 3 – Domaine et patrimoine / 3.1 – Acquisitions / 3.1.2 – Acquisitions inférieurs au seul de consultation des Domaines

Date de convocation :
15 Mars 2016

Membres en exercice : 27

Membres présents : 21

Représentés : 06

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération,



L'an deux mil seize, le VINGT DEUX MARS à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : Louis BISCARRAT – MAIRE – J.C.AILLOT – C.MAFFRE – GA.FLEURY – G.CLEMENSON – A.DEL BASSO – F.PANZA – M.QUESTA – Adjoint – M.CHRETIEN – G.RATAJEZAK – H.FAURE – C.ORTIZ – P.RELING – A.SCIACQUA-LERIDON – PR.MARTIN – S.CAPPEAU-FREJABUE – T.VERMEILLE – S.TRIBOLET – MC.FOLIO – P.BELMONTET – S.VANDEVOORDE – Conseillers Municipaux

Excusés représentés :

L.CHAVANY par A. DEL BASSO / Sophie LECLAIRE par PR. MARTIN
E.CRETIN-RAFFET par A. SCIACQUA-LERIDON / Anais PERIN par S. CAPPEAU-FREJABUE
Laurence BUFFA par T. VERMEILLE / Florence LONG par P. RELING

Secrétaire de séance : Gérard RATAJEZAK

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des services qui ne participe pas aux débats

L'article 2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu, chaque année, à une délibération du Conseil Municipal ».

Cette présentation ne donne pas lieu à un débat, le Conseil Municipal ne faisant que constater un état d'opérations réalisées, lesquelles ont fait en son temps l'objet d'une délibération.

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par M. François PANZA, Adjoint délégué aux Finances,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2241.1 relatif aux acquisitions et cessions immobilières des Communes,

VU la loi du 8 Février 1995 portant transparence de la gestion des collectivités locales,

2016 - 

Envoyé en préfecture le 25/03/2016
Reçu en préfecture le 25/03/2016
Affiché le **25 MARS 2016** 
ID : 084-218400562-20160322-2016_02_013-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
22 MARS 2016** N° : **2016.02.13**

Après en avoir délibéré,

1° - **DONNE ACTE** à M. le Maire de la présentation de l'opération suivante :

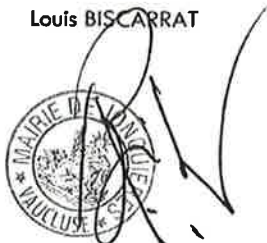
CESSION PAR LA COMMUNE - Année 2015				
Nature	Réf. Cadastres	Superficie	Acquéreur	Prix
NEANT				

ACQUISITION PAR LA COMMUNE - Année 2015				
Nature	Réf. Cadastres	Superficie	Cédant	Prix
Parcelle	Section AR 386	00 ha 01 a 35 ca	SCI du clos de l'appérent	Euro symbolique

2° - **CHARGE** M. le Maire de l'exécution, en ce qui le concerne, de la présente délibération et des mesures de publicité requises au Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 23 mars 2016,

Le Maire,
Louis BISCARRAT



NOTIFICATION : le 29 / 03 / 2016 à :

• Comptabilité